

L'Enfance Jeunesse à Férel



2017

GUIDE FAMILLE

2018

Accueil de loisirs de Férel
9 rue de la Coulée 56130 FEREL
☎ 02 99 90 04 19 - ✉ a.perisco.ferel@lespep56.com



Introduction.....	3
Calendrier des vacances scolaires 2017- 2018	4
Inscription et facturation.....	4
Organisation des différents temps	5
Temps scolaires	5
Restaurant scolaire : Nouveau prestataire API restauration*	6
Accueil périscolaire (matin-soir)-Pause méridienne.....	6
TAP : Temps d'activités périscolaires	7
L'accueil de loisirs des 3-5 ans, 6-9 ans, 10-14 ans.....	7
L'accueil jeune	10
CAF	11
Contacts utiles.....	11

Introduction

Depuis la mise en place des rythmes scolaires à Férel, la municipalité a renouvelé son Projet Educatif De Territoire (PEDT) pour les 3 prochaines années. Ce projet a été construit avec la volonté municipale d'y associer les acteurs éducatifs du territoire : les directrices et enseignants des 2 écoles, les représentants de parents des 2 écoles, l'équipe d'animation PEP56, les élus.

Tous les membres du PEDT ont travaillé et décidé des objectifs à atteindre jusqu'en 2020. Les objectifs ne concernent plus exclusivement les TAP comme dans le 1^{er} PEDT mais sont ouverts à tous les temps d'accueil des enfants de 3 à 17 ans. Les membres du PEDT ont également décidé d'élargir leur comité aux associations, au multi-accueil, à la médiathèque.

Objectifs retenus :

- ✓ **Favoriser le vivre ensemble par des échanges coopératifs et l'implication dans les projets de territoire.**
- ✓ **Rendre visible les projets et actions envers les familles.**
- ✓ *Proposer des temps de pauses dans l'apprentissage.*
- ✓ *Encourager l'enfant à prendre son temps et à respecter son propre rythme pour s'engager dans la durée.*
- ✓ *Encourager, proposer des situations de découvertes, ouvrir vers le monde extérieur.*
- ✓ *Garantir la mise en place d'activités variées, de qualité, dans un souci d'équité et d'accès à tous au travers de situations d'autonomie.*
- ✓ *Accompagner l'enfant à la construction de soi, à l'épanouissement, encourager à la confiance en soi dans sa relation aux autres dans son environnement réel et virtuel.*

Afin de vous permettre d'intégrer ces nouvelles données organisationnelles, le Service Enfance-Jeunesse et la Mairie ont réalisé ce document à votre attention.

Ce « Guide Famille » vous accompagnera tout au long de l'année scolaire 2017-2018. Il va vous permettre de regrouper les informations nécessaires.

Vous pourrez y découvrir l'ensemble des temps d'accueil de votre enfant de la maternelle au collège :

- Les écoles
- Le restaurant scolaire
- Le service enfance- jeunesse
 - L'accueil périscolaire
 - Les Temps d'Activités Périscolaires
 - L'accueil de loisirs du mercredi
 - L'accueil de loisirs pendant les vacances pour les 3-9 ans
 - La passerelle pour les 10-14 ans
 - L'Accueil jeunes pour les 15-17 ans

Calendrier des vacances scolaires 2017- 2018

Vacances	Dates
Rentrée scolaire	Lundi 4 septembre
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : vendredi 20 octobre Reprise des cours : lundi 6 novembre
Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 22 décembre Reprise des cours : lundi 8 janvier
Vacances d'Hiver	Fin des cours : vendredi 26 février Reprise des cours : lundi 12 mars
Vacances de Printemps	Fin des cours : mercredi 25 avril Reprise des cours : lundi 14 mai
Vacances d'Été	Fin des cours : vendredi 6 juillet

Inscription et facturation

Comment s'inscrire aux services de l'enfance-jeunesse ?

- Un dossier unique d'inscription aux services suivant est disponible en mairie pour :
 - o L'accueil périscolaire (matin-soir)
 - o Les TAP (Temps d'Activités périscolaires)
 - o Le restaurant scolaire
 - o La pause méridienne
 - o L'ALSH du mercredi et des vacances 3-9 ans
 - o La passerelle du mercredi et des vacances 10-14 ans
 - o L'Accueil jeune du vendredi soir 15-17 ans
- **Pour l'inscription scolaire, il faut s'adresser directement aux écoles.**

Comment régler votre facture accueil périscolaire, pause méridienne et accueil de loisirs du mercredi et des vacances, passerelle et accueil jeune ?

- Par chèques bancaires à l'ordre des PEP56 joint au talon de la facture, à déposer à l'accueil périscolaire

- En espèces directement à l'accueil de périscolaire
- Par chèques CESU (chèque emploi service universel)
- Par chèques-vacances (ANCV)
- Prélèvements automatiques

Comment régler votre facture restaurant scolaire?

- Prélèvements automatiques
- TIPI (règlement en ligne)
- Espèces et chèques bancaires à l'ordre du TRESOR PUBLIC
A adresser après réception du titre de paiement : 6, rue Basse Notre Dame 56130 La roche Bernard.

Organisation des différents temps

Temps scolaires

	lundi		mardi		mercredi	jeudi		vendredi	
	Ruisseau Blanc	Notre Dame	Ruisseau Blanc	Notre Dame	Ruisseau Blanc	Ruisseau Blanc	Notre Dame	Ruisseau Blanc	Notre Dame
Accueil périscolaire 7h15 à 8h45									
Temps de classe	8h45 à 11h45	8h45 à 12h	8h45 à 11h45	8h45 à 12h	8h45 à 11h45 8h45 à 11h45	8h45 à 11h45	8h45 à 12h	8h45 à 11h45	8h45 à 12h
Pause méridienne	11h45 à 13h20	12h00 à 13h15	11h45 à 13h20	12h00 à 13h15	11h45 à 13h30	11h45 à 13h20	12h00 à 13h15	11h45 à 13h20	12h00 à 13h15
	TAP 13H20-14H20	Temps de classe 13h25-16h25	Temps de classe 13h30-16h15	Temps de classe 13h25-16h25	Accueil de loisirs de 13h30 à 19h00	Temps de classe 13h30-16h15	Temps de classe 13h25-16h25	TAP 13H20-14H20	Temps de classe 13h25-16h25
	Temps de classe 14h30-16h15							Temps de classe 14h30-16h15	
Accueil périscolaire 16h15 à 19h00									

L'école publique du Ruisseau Blanc

Directrice : Mme BESCOND
 Adresse : 22, rue de la Fontaine 56130 FEREL
 Téléphone : 02 99 90 03 30

L'école privée Notre Dame

Directrice : Mme TREMELO
Adresse : 2, rue du Pré de la Dame 56130 FEREL
Téléphone : 02 99 90 04 49

Restaurant scolaire : Nouveau prestataire API restauration*

**le personnel de restauration reste identique*

Le restaurant scolaire est ouvert tous les midis (mercredis et vacances inclus) aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Férel **et les collégiens fréquentant la passerelle au même tarif.**

Les enfants sont encadrés par des agents qualifiés, le déjeuner est un moment propice à la découverte de nouveaux goûts et au partage d'un temps convivial.

- **Les menus**

Les repas servis tout au long de l'année aux enfants, sont préparés sur place.

- **Les allergies et intolérances alimentaires :**

Si votre enfant est concerné par des allergies (médicamenteuses et/ou alimentaires) ou d'autres maladies nécessitant une attention particulière, un certificat médical récent doit être impérativement adressé à la Mairie.

Concernant les allergies (médicamenteuses et/ou alimentaires) un certificat médical récent d'un allergologue doit être impérativement adressé à la Mairie.

Un projet d'accueil individualisé (P.A.I) sera alors réalisé avec le médecin scolaire, les responsables des services, la direction de l'école et la famille, afin d'organiser au mieux l'accueil de votre enfant, lors des repas.

Contact :

 [Réservation restaurant scolaire : 02 99 90 58 43](tel:0299905843) / restoscol@ferel.fr

Accueil périscolaire (matin-soir)-Pause méridienne

Le matin tous les enfants sont accueillis dans les modulaires de l'école le Ruisseau Blanc. A partir du 13 novembre 2017, les enfants de CE1-CM seront accueillis dans le presbytère à partir de 8h00.

Le soir les enfants de la maternelle au CE1 sont accueillis dans les modulaires de l'école le Ruisseau Blanc. Les enfants du CE1 au CM2 sont accueillis dans le presbytère. A partir de 18h00 tous les enfants se regroupent dans les modulaires.

Des activités préparées par l'équipe encadrante sont proposées aux enfants.

Le goûter est fourni par l'accueil.

Le temps de pause méridienne : les enfants sont pris en charge et accompagnés par l'équipe d'animation pendant le repas mais aussi avant et après le repas. Les enfants peuvent ainsi bénéficier d'activités qui leur permettent de se ressourcer avant de reprendre le temps scolaire.

Horaires :


Matin	Soir
7H15 – 8H45	16H15 – 19H00

Tarifs :

Présence	QF moins de 806 €	QF de 807 € à 1071 €	QF supérieur à 1072 €
Matin -Soir par 1/4 d'heure	0.51	0.62	0.72
Pause méridienne par midi	0.50	0.60	0.70

TAP : Temps d'activités périscolaires

Les TAP sont des plages horaires durant lesquelles les enfants participent à des activités gratuites, riches et variées, encadrées par des animateurs qualifiés dans le respect des normes d'encadrement.

 A savoir : les TAP ne sont pas obligatoires.

Les inscriptions s'effectueront à l'année. L'enfant choisira ses activités entre chaque période de vacances.

L'accueil de loisirs des 3-5 ans, 6-9 ans, 10-14 ans

La structure accueille les enfants de la maternelle et primaire et collège, les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël et 2 semaines au mois d'août).

Une équipe d'animateurs diplômés accompagne les enfants durant les activités tout en respectant les rythmes de chacun. La volonté de la commune est d'offrir aux enfants et aux jeunes des

animations variées pour développer leur curiosité, leur habileté et de leur permettre de découvrir différents sports, loisirs ou activités culturelles.

Les enfants sont regroupés selon leur âge (PS-GS, CP-CM1 et CM2-4^e).

Les enfants de maternelle feront la sieste dans l'enceinte de l'école publique.

Lieu d'accueil : modulaires de l'école le Ruisseau Blanc et le local jeune

Horaires :

Le mercredi, l'accueil de loisirs est ouvert de 13h30 à 17h00, un temps de garderie est prévu jusqu'à 19h00.

Pendant les vacances, l'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 19h00.

Réservations : Les parents doivent impérativement effectuer les réservations auprès de l'accueil de loisirs.

Tarifs du Mercredi :

Présence	Horaires	QF moins de 806 €	QF de 807 € à 1071 €	QF supérieur à 1072 €	Extérieur
Pause du midi	11h45-13h30	0.50	0.60	0.70	
Pause midi (enfants prenant le bus)	11h45-12h15	0.30	0.35	0.40	
Après-midi	13h30-17h30	4.00	4.50	5.00	6.00
Temps de garderie	17h30-19h30	0.30	0.35	0.40	0.45

La pause du midi est facturée par midi. Le temps de garderie est facturé à la ½ heure.

Tarifs des vacances : 3-9 ans

Attention : les repas pour les vacances sont à réserver auprès de la mairie.

Présence	Horaires	QF moins de 806 €	QF de 807 € à 1071 €	QF supérieur à 1072 €	Extérieur
Demi-journée	9h30-12h00 14h00-17h30	4.00	4.50	5.00	6.50
journée	9h30 -17h30	8.00	9.00	10.00	13.00
Repas		3.70	3.70	3.70	3.70
Temps d'accueil Tarif à la 1/2heure	7h30-9h30 17h30-19h00	0.30	0.35	0.40	0.45
Supplément sortie		2.00			

Enfance : Magali VOISIN et Candice GERLIGAND

- ✂ Accueil périscolaire, accueil de loisirs mercredi-vacances 3-9 ans, pause méridienne et TAP
 - Téléphone : 02 99 90 04 19
 - Mail : a.perisco.ferel@lespep56.com

Tarifs des vacances : 10-14 ans

Présence	Horaires	QF moins de 806 €	QF de 807 € à 1071 €	QF supérieur à 1072 €	Extérieur
Demi-journée	10h00-12h00 Ou 14h00-17h00	4.00	4.50	5.00	6.50
journée	10h00-17h00	8.00	9.00	10.00	13.00
Repas	12h-14h	3.70	3.70	3.70	3.70
Temps d'accueil Tarif à la 1/2heure	7h30-9h30 17h30-19h00	0.30	0.35	0.40	0.45
Supplément sortie		2.00			

Attention : les repas pour les vacances sont à réserver auprès de la mairie.

Possibilité d'accueil avant 10h00 et après 17h00 à l'accueil de loisirs 3-9 ans non payant (hors soirée)

L'accueil jeune

Les jeunes de 15-17 ans sont accueillis tous les vendredis soir de 19h30 à 21h00 au local jeune rue des Tilleuls.

Les jeunes sont accompagnés dans la réalisation et le financement de leurs projets, dans la création d'une junior association et de chantiers citoyens.

Tarifs :

Présence	Horaires	
Semestre	19h30-21h00	6€
Année	19h30-21h00	12€

Jeunesse : Nathan HERAULT

- ✂ Accueil des 10-14 ans et des 15-17 ans
 - Téléphone : 02 99 90 04 19
 - Mail : a.perisco.ferele@lespep56.com

L'association PEP56 est une association d'éducation populaire qui a des objectifs clairs :

- Apprendre à vivre ensemble et devenir autonome.
- Participer à des projets collectifs.
- Favoriser des initiatives individuelles au sein de la vie en collectivité.
- Comprendre l'environnement pour le respecter.
- Prendre en compte les parents.
- Garantir la sécurité morale et affective des enfants.
- S'adapter aux rythmes de l'enfant.

CAF

- **Si vous êtes allocataire de la CAF**

Vos droits sont calculés au 1er janvier pour l'année en cours. Si, dans l'année, votre situation familiale ou professionnelle change vous recevrez une notification de vos nouveaux droits à la mi-janvier 2017.

Sur ce document, votre quotient familial sera indiqué. Il vous appartient donc de le transmettre à la structure qui accueille votre enfant, tout comme votre numéro d'allocataire.

En effet, la CAF du Morbihan met à disposition des professionnels un site internet nommé « CAFPRO ». Ce site permet aux personnes habilitées, de consulter les éléments de votre dossier d'allocations familiales, nécessaires à l'exercice de leur mission.

Si vous ne souhaitez pas communiquer votre Quotient familial, une attestation écrite vous sera demandée, et dans ce cas nous serons dans l'obligation d'appliquer le tarif maximum.

- **Si vous n'êtes allocataire de la CAF**

Nous calculerons votre quotient familial grâce à votre avis d'imposition de l'année précédente (ou tout autre document justifiant des sommes perçues au titre des prestations familiales : bulletin de salaire, avis MSA).

Calcul appliqué : Revenu annuel imposable brut / 12 + allocation familiale / nombre parts fiscales


Si vous ne souhaitez pas communiquer votre Quotient familial, une attestation écrite vous sera demandée, et dans ce cas nous serons dans l'obligation d'appliquer le tarif maximum.

Si vous bénéficiez de bon CAF Azur, merci de transmettre une photocopie de votre document.

Contacts utiles

Ecoles :

 Ruisseau Blanc : 02 99 90 03 30

 Notre Dame : 02 99 90 04 49

Service enfance-jeunesse

Enfance : Magali VOISIN et Candice GERLIGAND

- ✂ Accueil périscolaire, accueil de loisirs mercredi-vacances 3-9 ans, pause méridienne et TAP
 - Téléphone : 02 99 90 04 19
 - Mail : a.perisco.ferel@lespep56.com

Jeunesse : Nathan HERAULT

- ✂ Accueil des 10-14 ans et des 15-17 ans
 - Téléphone : 02 99 90 04 19
 - Mail : a.perisco.ferel@lespep56.com

✚ Réservation restaurant scolaire : 02 99 90 58 43

✚ Mairie : 02 99 90 01 06

